

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 16 Juillet 2019 à 19h00 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Intégration travaux de voirie- **Décision modificative**
2. Démolition maison route des Crus du Beaujolais - **Délibération**
3. Indemnité de conseil au Trésorier Payeur - **Délibération**
4. Remplacement du poste informatique de la Mairie - **Décision modificative**
5. Révision PLU - annule et remplace la dernière délibération - **Délibération**
6. Place des Marcs - fin de consultation du marché public
7. Place des Marcs – Comptoir de campagne + commerces
8. Conseil communautaire : Aides locales - transfert de compétences eau et assainissement et impact sur le schéma directeur d'assainissement avec Chânes
9. Travaux du Sivom
10. Travaux de voirie à la Ville
11. Achat stores logement de la poste
12. Point budget
13. Congés d'été
14. Devis fourniture et pose de volets roulants électriques pour le logement de l'école maternelle
15. Tour de France
16. Matinée Citoyenne
17. Départ en retraite Mme Michon Jeannine
18. Question Diverses

Extrait du PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize Juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 12 Juillet 2019 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
<input type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude (p)
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme DASSONVILLE Denise est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 Juin 2019 : le procès-verbal de la réunion du 04 Juin 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Intégration des travaux de voirie- Décision modification N°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	19336.66	
2151	Réseaux de voirie	6012.12	
1323 (041)	Subv. non transf. Départements		3814.91
10222	FCTVA		6012.12

Extrait du PROCES VERBAL DU 16 JUILLET 2019

1328 (041)	Autres subventions d'équip. non transf.		125.37
238 (041)	Avances versées commandes immo. incorp.		15396.38
TOTAL :		25348.78	25348.78

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (9 pour, dont 8 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

♦ DE 2019/029

2. Démolition maison Route des Crus du Beaujolais - Délibération

Lors du conseil du 04 Juin 2019 le Conseil avait demandé un nouveau diagnostic de détection de mэрule, ainsi qu'un devis comparatif pour la démolition de ladite maison.

Il s'avère que le cabinet contacté pour ce diagnostic comparatif nous a expressément dit qu'à partir du moment où de la mэрule a été identifiée en analyse de laboratoire, il est inutile de procéder à l'envoi d'échantillons supplémentaires.

♦ DE 2019/030

♦ DE 2019/031

3. Indemnités de conseil au Trésorier Payeur - Délibération

Madame Le Maire informe que le sujet est reporté suite à la nouvelle réorganisation de la trésorerie de Mâcon, et en l'absence de demande concrète.

4. Remplacement de l'unité centrale informatique de la mairie

L'unité centrale informatique de la mairie a dû être remplacée dans l'urgence, suite à une panne jugée non réparable.

Le budget prévoyait d'ores et déjà une dépense à venir au chapitre 21.

5. Abrogation de 3 délibérations de révision simplifiée du PLU et délibération autorisant le Maire à prescrire la modification simplifiée du PLU

Madame le Maire présente les raisons pour lesquelles une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire avec les objectifs qui seront poursuivis.

Les ajustements effectués au sein du règlement écrit ont uniquement pour but de simplifier les possibilités d'aménagement, de préciser une règle pouvant être interprétée différemment et de modifier une erreur d'écriture initiale.

La présente modification simplifiée du PLU concerne :

- Des ajustements réglementaires au niveau des hauteurs, de l'emprise au sol et de l'aspect extérieur pour les constructions autorisées en zone U, AU et A.
- La suppression d'un emplacement réservé qui n'a plus lieu d'être.

- La mise à jour du nuancier existant au sein du règlement écrit du PLU initial.
- La mise à jour des plans d'assainissement collectif.

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en Mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Madame le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (10 pour, dont 9 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- **ABROGE** les 3 délibérations ci-dessous :
 - DE 2018 039 – Révision simplifiée PLU du 08 Novembre 2018
 - DE 2019 005 – Révision simplifiée PLU du 10 Janvier 2019
 - DE 2019 024 – Révision simplifiée PLU du 29 Avril 2019
- **DECIDE** d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du code de l'urbanisme ;
- **DONNE** à Madame le Maire l'autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée du PLU.

♦ DE 2019/032

6. Place des Marcs - fin de consultation du marché public en procédure adaptée.

Objet du marché : Réhabilitation et extension d'un bâtiment en cœur de village et aménagements extérieurs à Saint-Amour-Bellevue

01 TERRASSEMENT – VRD – ASSAINISSEMENT

03 CHARPENTE - COUVERTURE – ZINGUERIE

05 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

07 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

09 CARRELAGES – FAÏENCES

11 ENDUIT DE FACADES

13 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE

02 DEMOLITION – GROS ŒUVRE

04 ETANCHEITE

06 SERRURERIE

08 PLATRERIE – PEINTURE

10 REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

12 ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

14 ESPACES VERTS

Date de fermeture de la salle le 8 juillet 2019. Le dossier a fait l'objet de 73 dépôts.

Tous les lots ont été couverts.

Extrait du PROCES VERBAL DU 16 JUILLET 2019

Le cabinet BCR va nous présenter l'analyse complète des 14 lots, le vendredi 19 Juillet à 14 heures, conformément à la mission qui lui a été confiée.

Madame le Maire invite l'ensemble des membres du conseil à assister à cette présentation.

Un Conseil Municipal Extraordinaire sera convié le 30 juillet 2019 à 19h30, pour la validation de l'attribution des lots, suite aux conclusions de l'étude effectuée par le cabinet d'architecte BCR, tel que décrit dans le cahier des charges. (Date à confirmer).

BND : Saint Amour Bellevue/NIERMONT tous les héritiers de l'indivision NIERMONT ont régularisé la situation
Rendez-vous le mardi 23 Juillet à 9h30 pour la signature des actes avec Maître DELAYAT.

BND : Saint Amour Bellevue/PICARD – en attente des actes de Maître CASTELLI

7. Place des Marcs – Comptoir de campagne + commerces

BOULANGERIE > COMPTOIR DE CAMPAGE

Suite à la rencontre entre Mme Barcet du Comptoir de Campagne et Loic Gros (futur boulanger), il s'avère que Loic Gros ne souhaite pas la mutualisation de sa boutique avec le comptoir de campagne. Il souhaite garder son indépendance et sa liberté de vente.

Mme Barcet a été informée du refus de Loic Gros, et en raison de l'espace un peu juste, elle souhaite étudier à nouveau notre dossier courant Août ... (Dossier à suivre)

Demande de local :

Une demande pour l'installation d'un commerce de fleurs, déco, cadeaux dans une cellule commerciale de la place des Marcs. (Une étude de marché avec la CCI de Mâcon et un budget prévisionnel sont en cours). Cette personne serait intéressée également par un appartement.

Il lui a été indiqué qu'une négociation était en cours avec les comptoirs de campagne.

8. Conseil communautaire : Aides locales - transfert de compétences eau et assainissement et impact sur le schéma directeur d'assainissement avec Chânes

📌 **Madame le Maire rappelle à titre d'information que tous les comptes-rendus du conseil communautaire sont en ligne sur le site de Maconnais-Beaujolais-Agglomération.**

📌 **Aides locales : Mobilités Durables – Conseil Communautaire du 30 Juin 2019**

Avenant N° 8 à la convention de délégation de service public : création d'un service de transport pour les personnes à mobilité réduite, à titre d'expérimentation.

Le service s'adresse aux personnes en situation de handicap, personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes éprouvant des difficultés temporaires de mobilité, résidant sur le territoire de M.B.A. . Dans le cadre de l'exercice de la compétence communale en matière d'aide sociale, il appartiendra aux représentants du CCAS ou à défaut du Maire de la commune de résidence, d'attester que le demandeur ne bénéficie pas d'une solution alternative d'accompagnement à la mobilité.

Le coût de ce service est estimé à 139.950 € sur la base de 4 000 heures de production et de 48.500 kms de roulage.

📌 **MAM** : Soutien au développement de l'offre privée d'accueil de la petite enfance
(Voir site MBA conseil communautaire du 27 juin 2019.)

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - Compte rendu de la réunion de présentation de phase 3

La réunion du jeudi 27 juin 2019 portait sur la présentation de la troisième phase du schéma directeur d'assainissement des communes de Saint Amour et de Chânes. Elle comprend deux volets : Les investigations complémentaires et les propositions de travaux.

Suite à la présentation du rapport par le cabinet ICA ENVIRONNEMENT, les remarques suivantes ont été apportées par le comité de pilotage :

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

Passage caméra

Les inspections télévisées ont été réalisées sur la rue de Sathonat pour la commune de Saint Amour.

De manière générale, les dysfonctionnements observés confirment ce qui avait été identifiés lors de la campagne de mesure. Les infiltrations d'eaux claires parasites sont dues à l'état des réseaux qui est très dégradé sur certains secteurs ou à la présence de racines.

Test à la fumée

Le test à la fumée réalisé sur le secteur du Plâtre Durand a permis de mettre en évidence **trois branchements non conformes**.

Il est rappelé lors de la réunion que des tests au colorant pourront valider les conclusions avant de demander aux propriétaires de se mettre en conformité.

VISITE DES CAVES VITICOLES

La visite des caves raccordées au réseau d'assainissement avait été retenue dans le but de faire un état des lieux des dispositifs de production et de faire une vérification de la mise en séparatif des réseaux chez chaque viticulteur.

Le cabinet ICA ENVIRONNEMENT a visité 4 CAVES à Saint Amour. La visite de 2 caves est encore à effectuer sur la commune, elle sera programmée lors des prochains déplacements sur site.

On rappelle que seules les caves raccordées au réseau d'assainissement ont été visitées. Les autres caves ne rejetant pas leurs effluents dans le réseau faisaient partie de la CUMA. Cette dernière n'existant plus aujourd'hui, il serait intéressant de savoir comment ces viticulteurs traitent leurs effluents.

Les visites ont permis de valider l'aspect séparatif de l'ensemble des installations. En revanche, les plateformes de pressurage représentent des surfaces actives raccordées au réseau d'eaux usées. De plus, elles sont source d'intrusion d'éléments grossiers dans le réseau lors de la période de vendanges.

Afin de réduire l'impact de ces plateformes, nous conseillons la mise en place de dégrilleur en amont des boîtes de branchement pour limiter l'intrusion d'éléments grossiers. Et d'un by-pass en sortie de plateforme pour réduire les apports d'eaux pluviales.

PROPOSITIONS DE TRAVAUX

Fiche travaux 3

La réhabilitation des branchements non utilisés du lotissement « Prés Saint Pierre » concerne la commune de Saint Amour et non de Chânes.

Fiche travaux 8

Le renouvellement du poste de refoulement est la priorité du programme travaux. Son approfondissement est nécessaire pour permettre sur le renouvellement des parties de réseau endommagées (Rue du pré canard et ruisseau de l'Arlois).

L'implantation du nouveau poste de refoulement est à discuter. En effet, dans le cas où l'on garderait la même emprise, le passage des travaux semblerait difficile. C'est pourquoi le comité de pilotage propose d'étudier la solution de positionner ce nouveau poste de l'autre côté du ruisseau du Gointrond. Une demande au propriétaire du terrain est envisagée.

Mr MEAUDRE indique que ce projet sera soumis à un porter à connaissance préalable. Il sera nécessaire de bien identifier le point de rejet et du risque de son obturation lors des crues de la rivière. Enfin, la nécessité de mettre en place un dispositif de mesure des débits déversés afin de voir leur évolution suite aux travaux réalisés.

Fiche travaux 10

La commune de Saint Amour souhaite créer un réseau d'assainissement collectif aux hameaux des Thévenins et de La Ville. Mme CASBOLT et Mr Denis COGNARD ont apportés plusieurs modifications.

Plusieurs antennes de réseau sont à rajouter au niveau des hameaux concernés. Le raccordement des habitations de la route des crus du Beaujolais est à intégrer au projet.

Monsieur MEAUDRE demande de bien prendre en compte la contrainte de milieu récepteur pour définir la filière de traitement dans le cas d'une construction d'une station d'épuration.

La solution variante de raccordement des hameaux des Thévenins et de La Ville au réseau existant de St Amour par une poste de refoulement sera à étudier.

Une nouvelle fiche travaux sera présentée lors de la prochaine réunion.

La révision du zonage de Saint Amour doit être réalisée. Le bureau d'études proposera une nouvelle carte de zonage (échange par mail avec la commune de St Amour et M NOZIERES)

La visite des dernières caves et celle de la Sobemab sont les prestations à terminer avant la prochaine réunion.

Elle sera fixée en septembre/octobre pour la présentation de la dernière phase du schéma directeur d'assainissement.

Une convention d'effluent reste à faire avec certains viticulteurs.

9. Travaux du Sivom

Le reprofilage des routes faites l'année dernière a été effectué par la société EIFFAGE

- La réunion du 2 juillet 2019 de Calad'études s'est déroulée avec Ludovic du SIVOM en l'absence de Mme le Maire.
- Répertoire toutes les adresses des locaux avec entrées sur la route du Paradis pour envoi de devis et de convention.
- Devis pour l'élagage de peupliers morts route du moulin berger.

10. Travaux de voirie à la Ville

Voir schéma de l'aménagement à la Ville

- Descente de Juliéas
- Descente des Chamonards
- Carrefour de la Ville

La DRI a placé les chicanes aux endroits préparés par Calad'études, à l'essai dans un premier temps.

Cette période d'essai se situera d'ici la fin d'année, des bordures franchissables seront posées. A charge pour la Commune d'en paysager les abords.

Pour la descente de Juliéas, la DRI a dû déjà intervenir plusieurs fois pour remettre les chicanes, les automobilistes les déplacent. Le but est de persister afin que les conducteurs s'habituent à ces changements de rythmes et ralentissent.

Les premiers retours sont très positifs. Néanmoins certains points sont à modifier dont le déplacement d'un panneau pour améliorer la visibilité. Les riverains sont invités à émettre leurs remarques.

11. Achat de stores pour le logement au-dessus de la Poste

Devis Leroy Merlin 159 euros TTC. Validé.

12. Point budget

Mr DUFOR étant absent, le point 12 est reporté.

13. Congés d'Eté

Congés Christelle MORNET du 02 Août au 18 Août Inclus et du 27 Août au 01 Septembre inclus
Congés Franck COINDARD du 15 Juillet au 09 Août 2019. Mr Naudin le remplace.
Congés Corinne AUJAS du 02 Août au 26 Août Inclus. Fermeture de la Poste pendant cette période.

14. Devis pour la fourniture et la pose de volets roulants électriques pour le logement au-dessus de l'école maternelle, côté cour.

Devis Flash Alu Concep : 2.209,88 euros TTC
Un devis comparatif sera demandé à l'entreprise Fenêtres Maconnaises.

15. Tour de France

La soirée fut une grande réussite et a permis d'accueillir environ 250 personnes autour d'un repas préparé par le Comité des fêtes et les Chasseurs.

La coopération de toutes les associations a permis le succès de ce Week-end, ce qui encourage à renouveler cette méthode, surtout pour les grands évènements.

Une réunion de synthèse sera programmée en septembre afin que toutes les associations et la mairie puissent faire le bilan de ce week-end familial, en toute transparence.

16. Matinée Citoyenne

Sur l'initiative de Denis COGNARD, conseiller municipal avec le concours de la Commune, une quinzaine de personnes, dont des enfants et jeunes du CMJ, ont arpenté le village afin de récupérer les déchets sauvages abandonnés le long des routes.

Franck et Denis ont, quant à eux, évacué les gros déchets de la route du Moulin Berger ainsi que le sommet de Besset qui est squatté en permanence. (Un signalement a été déposé après de la gendarmerie).

Le résultat de cette collecte est impressionnant et le but serait de ne plus avoir à collecter de déchets sauvages.

17. Départ en retraite Mme Michon Jeannine

Au 5 juillet 2019 Mme MICHON est partie en retraite. Une composition florale lui a été offerte par la Commune, elle sera remplacée en Septembre par Mme SAUNIER Gaëlle

18. Question Diverses

➤ Tour de table :

Denise DASSONVILLE - relance pour l'arrêté de voirie concernant le chemin des croches.

Jean-Yves MIDEY – Remettre une poubelle sur la Place des Marcs

Sophie DESSEIGNE – compte rendu du dernier conseil de classe, notamment sur le point de fermeture d'école suite à la canicule.

➤ Date du prochain CM : le Mardi 03 Septembre à 19h30

➤ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 08

